



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Vendredi 26 mai 2023

Approuvé

PRÉSENTS :

Mmes BEURTON-LE MIGNON, BLANCHARD, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, HALIMI, LUCIANI, WINDELS

MM. ANGIBAUD, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BORJON-PIRON, CHATEAU, COUGÉ, COURANT, DORIVAL, FAIQ, GAUCHET, GAZEAU, JEGOU, LELIEVRE, MAUREL, REIX, REYNOUARD, VIOUX, VOYER, **Membres Titulaires**

Mme QUERAN,
MM. BERTRAND, DEBRUYNE, FILLON, GUIONNET, LANGEVIN, LEROY, MARTIN, POLLONO, PORTIER, ROUILLER, **Membres associés**

MM. ANGIBAUD (Vitrines de Saumur), BORJON-PIRON (ADECC), COUPRIE, représenté par MME LECLERC (CPME), **Conseillers techniques**

M GROUD **Président d'Honneur**

EXCUSES :

Mmes BENOIT, BRATEAU, HUMEAU, LEROUGE, MENARD, PETITRENAUD, TANGUY
MM ARAM, BODET, CHOPLAIN, DEBERTEIX, DE GOURMONT, FAUVEAU, GANG, JABER, JUSTEAU, LACLIE, LE MAOUT, MARBACH, NOYELLE, PICOT, RAVARY, ROUSSEAU, Membres Titulaires

Mme LEGRATIET, QUERAN, SAUVOUREL,
MM BATAILLE, BESSARD, BOISSEAU, CESBRON, CORGNET, EMERIAU, FLAMANT, FRANCO, LAILLET, REMITA, RONGERE, SALLE, Membres associés

Mmes DABIN (département 49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS), DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), YANNOU (Anjou Tourisme) CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), AUDOUIN (La Poste), BALLARINI (ALTER), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), CORVEE (ENEDIS), DAVY (SIEM), DESLANDES (JCE49), de GUISTI (CIA), GOUDEAU (DESTINATION ANJOU), LAIZE représenté par M BOIREAU (CHAMBRE D'AGRICULTURE), ROBLEDO (Angers Loire Campus), DOUGE (Tribunal de Commerce), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), DOLAY (UDCM49), GERARD (DDT), GIDOIN (ALDEV & ANGERS TECHNOPOLE), JUGUET (Ordre des avocats), LANDRAU (CJD), LEBLOIS (DCF49), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), MANESSIER (SOLUTION éco), BOURGEOIS, ROLLAND (ASDEPIC), SCHAUPP (MEDEF) PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), RENAUDIN (VITRINES D'ANJOU), SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), Conseillers techniques

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

MME BOSSARD Amélie, CCI
MME CARMES Christine, CCI
MME COUPRIE Isabelle CCI
M. CHOUANET Frédéric ALDEV
M. DERRAC Michel, DDFIP
M. DANJOIE Pierre, DDFIP
M. DORE Damien, AXA
MME FIGUREAU Pauline, CCI
MME FLEURY Elodie INPI
M. GUILLET Claude, CCI
MME GOURRONC Christelle, CCI

MME HERAUD Florence, CCI
M.HOUEIX Christophe, CCI
M. LAHEURTE Cyrille, CCI
MME LARDIER Nadège, CCI
M. LECHEVESTRIER Jean-Yves Ordre des experts comptables,
MME LEVEQUE Auriane CCI
M. MARTIN Christophe AXA
M. MARCHE Patrice, Ordre des avocats
MME MEMHELD Esther
M. MOSTOWYCK Nicolas, CCI
M. SITBON Gilles, BPGO
M. SOURICE Rémi, BECOUZE
M. RANCHOUX Pascal, CCI
Mme ROCHER Anne, CDP49
MME TURQUOIS Céline, CCI
M. VERGNAULT Thierry, CCI
MME VERWEE Anne-Marie, CCI

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 26 mai 2023

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 2023

Ordre du jour

1. GRANDE AVENTURE D'ENTREPRENDRE	220	
2. FACTURATION ÉLECTRONIQUE	222	
3. AFFAIRES GÉNÉRALES	227	
3.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2023	227	
3.2. Budget exécuté 2022	227	
3.3. Représentations	231	
• À l'ESTHUA		231
3.4. Convention	231	
• Avec l'ADECC		231
• Avec Angers Loire métropole		232
• Avec Anjou Amorçage		232
3.5. Commission des marchés	232	
4. AGENDA et ÉVÉNEMENTS	235	
5. INTERACCION : 10 ANS DE LA GRANDE AVENTURE D'ENTREPRENDRE	236	
6. DÉCOUVERTE D'UN VIGNOBLE DE L'ANJOU	237	

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD excuse l'absence du préfet Pierre ORY.

Il annonce une assemblée générale qui devrait être magnifique. Il est très content du travail de préparation des équipes. Il présente les sujets qui seront évoqués.

Il annonce également les CCI Énergies, un événement qui aura lieu à Lyon les 9 et 10 octobre.

Projection du dernier spot de CCI France révélant la dynamique engagée depuis un an par le réseau. <https://www.youtube.com/watch?v=jSA-xkv1hEE>

Le président Matthieu BILLIARD indique que les résultats de l'enquête OPINIONWAY d'avril 2023 réalisée pour CCI France sont très satisfaisants et encourageants.

Les CCI des Pays de la Loire se situent au-dessus de la moyenne nationale avec une note 8,3 sur 10 (pour une moyenne France de 8,1) concernant la satisfaction globale des prestations.

Les CCI des Pays de la Loire obtiennent une très bonne note concernant la qualité des relations avec les interlocuteurs CCI (9,1 sur 10) (8,9 au niveau national) et 8,3 sur la qualité des prestations délivrées (idem au niveau national).

La recommandation des actions CCI sur les PDL est de 8.4 sur 10 (pour une moyenne France à 8.1)

1. GRANDE AVENTURE D'ENTREPRENDRE

Mathilde BLANCHARD rappelle l'historique de la Grande Aventure d'Entreprendre (GAE) créée en 2013. Elle invite les membres à découvrir en avant-première le clip « rétrospective des 10 ans » qui sera projeté le 8 juin.

Elle présente les temps forts de la journée et invite à découvrir le programme détaillé sur le site dédié à l'événement www.gae49.fr

Mathilde BLANCHARD donne la parole à Amélie BOSSARD pour la présentation de l'aspect éco-responsable de la GAE.

Amélie BOSSARD indique que, dans le cadre de sa démarche RSE, la CCI de Maine-et-Loire s'engage à organiser des événements éco-responsables. Elle adhère depuis un an au réseau éco-événement (REEVE), qui propose un accompagnement pour la mise en place d'événements éco-responsables. Adhérer à ce réseau permet d'avoir des retours d'expériences de structures qui ont l'habitude d'intégrer ses éléments dans leurs événements.

Sept thèmes feront l'objet d'observations particulières :

- Le choix d'un lieu adapté
- Une communication douce : recyclage de la signalétique, pour la création du site, etc.
- L'accessibilité pour tous : avec la désignation d'un référent handicap.
- Zéro déchet
- La mobilité douce
- Une programmation ambitieuse
- La restauration.

Mathilde BLANCHARD indique que la CCI n'aurait pas pu organiser cet événement sans la synergie avec ses partenaires. Avec et grâce à eux, la CCI écrit une belle histoire. Le groupe des organisateurs tient à remercier tous les partenaires, qui sont présents ce matin, pour leur fidélité et la co-construction de l'événement.

Merci à nos partenaires 2023 !



Applaudissements de l'assemblée.

Le président Matthieu BILLIARD s'associe à ces remerciements.

Il précise que le budget de la GAE s'élève à 150 k€. Sans les partenaires de la CCI, il ne serait pas possible d'organiser un si bel événement.

Il remercie les quatre élus qui se sont investis dans l'organisation :

- Mathilde BLANCHARD, Hélène GRELLIER, Dominique GAZEAU et David MAUREL.

Il ajoute également les élus qui organisaient précédemment l'événement : Philippe COUGÉ et Philippe VIOUX.

Il remercie également tous les collaborateurs de la Direction Développement des Entreprises et de la Direction Communication :

- Thierry VERGNAULT
- Nadège LARDIER
- Christine CARMES
- Dorine GABORIT
- Sophie ARNAUD
- Bénédicte OUSSET
- Florence HERAUD
- Pauline FIGUREAU
- Céline TURQUOIS
- Auriane LEVEQUE
- Christelle GOURRONC
- Sylvie FEUVRAIS

Applaudissements de l'assemblée.

Mathilde BLANCHARD présente le concours des espoirs de l'économie.

Elle indique que pouvaient y participer pour l'édition 2023 les entreprises créées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021.

Un pré jury a sélectionné 10 dossiers sur les 42 reçus.

Lors de la GAE, les 10 finalistes pitcheront leur entreprise.

Quatre prix et deux mentions spéciales, une environnementale et une sociétale, seront remis.

Découvrons les Espoirs de l'économie 2023

42 dossiers reçus

Pré jury le 21 avril

Vote en ligne ouvert
sur www.gae49.fr

Jury le 8 juin 2023



Entreprise	Fondateurs	Description
AVENTURE VERTICALE	Anne-Claire LE DUNQUAIS, Romane HUJET	Fabrication de bonnets, sacs et vêtements pour ses activités liées à la randonnée
ID LUCE	Christophe DELAYRE	Fabrication d'instruments de musique et production de contrebasse
MAISON WATSON	Clémence LENGLET	Restaurants autour 200% végétaux et certifiés bio
ISOLEN PAILLE	Nicolas OUDHOF	Production d'oléagineux en pain de fabrication des professionnels du domaine
MIELS GIRARD	Clara, Cyril, Yoann et Aude BEAUFILS	Production et commercialisation de plats et de produits alimentaires à la carte
PENROSE	Guillaume POPINEAU, Antoine MONTEFARD, David TRIGOLET	Boissons artisanales à base de miel et de produits locaux
PYT AUDIO	Dany GABORIEAU, Thibault MERCIER	Conception, fabrication, conseil et vente de produits audio professionnels
REVISIT	Laurence GUILLAUME-WARLOUZE, Laure RONDEAU-DESROCHES	Collecte, conception, transformation et commercialisation de produits locaux
GOUBARD	Jerôme BOURDILLON	Conception, fabrication et commercialisation d'équipements de montagne pour professionnels
WOODVOLUM	Aurélien BAUDOUIN, Clément BALLANA	Création de tables de grande dimension

Trois vidéos, présentant trois des dix entreprises finalistes, sont projetées.

- Aventure verticale, catégorie reprise.
- ID Luce, catégorie reprise.
- Maison Watson, catégorie création.

Les vidéos présentant les sept autres finalistes sont projetées à deux autres moments de l'assemblée générale.

2. FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La GAE inspire à Michel DERRAC les mots : génie, ambition et excellence pour qualifier le travail réalisé par la CCI de Maine-et-Loire.

Il évoque la rubrique « [En avoir pour mes impôts](#) » sur le site economie.gouv.fr pour savoir comment sont dépensés les impôts. Il précise que 57% des impôts servent à financer la protection sociale. Il ajoute qu'il est possible de répondre à un questionnaire pour donner son avis.

Il déclare que la facturation électronique (FE) peut aussi être considérée comme une grande aventure d'entreprendre, comme cela fut le cas avec la mise en place du prélèvement à la source il y a 5 ans. Il indique que la campagne de communication sur cette grande mutation a commencé cette semaine. Il rappelle les principaux objectifs : simplifier, structurer, réaliser des économies pour les entreprises (rapport de 1 à 10), tracer les TVA pour lutter contre la fraude.

Il donne la parole à Pierre DANJOIE, responsable de la fiscalité des entreprises, qui présente les grands principes de la réforme.

Les grands principes de la réforme

La réforme s'articule autour de quatre objectifs-clés

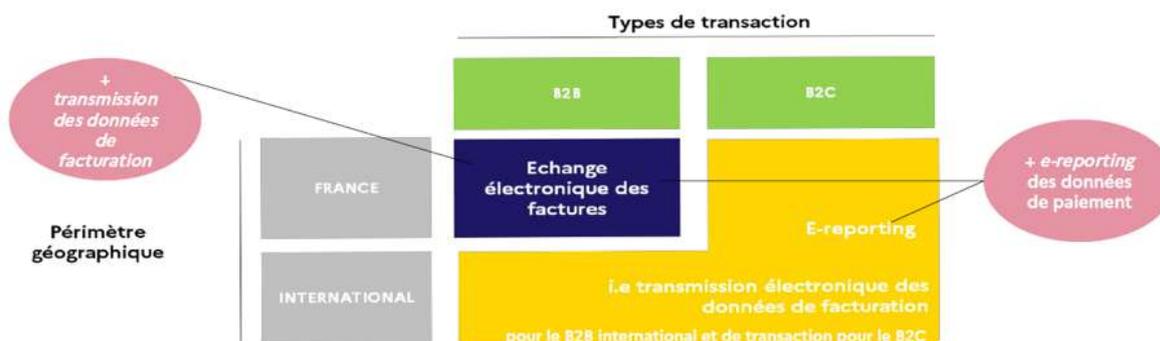
1.  **Renforcer la compétitivité des entreprises** grâce à la diminution de la charge administrative de création, d'envoi et de traitement des factures au format papier ainsi qu'à la sécurisation des relations commerciales
2.  **Faciliter les déclarations de TVA** par le pré-remplissage
3.  **Maintenir les conditions du marché** via la lutte contre la fraude fiscale et diminuer l'écart de TVA au moyen de recouvrements automatisés
4.  **Permettre la connaissance au fil de l'eau de l'activité des entreprises** afin de favoriser un pilotage fin des actions du Gouvernement en matière de politique économique

Périmètre de la réforme

Un dispositif avec trois nouvelles obligations

(texte de référence : article 26 de la LFR n°2022-1157 du 16/08/2022)

- 1 - Une obligation de facturation électronique
- 2 - Une obligation de transmission électronique à l'administration des données des transactions
- 3 - Une obligation de transmission électronique à l'administration des données relatives au paiement (sauf en cas d'option pour paiement TVA sur les débits ou en cas d'opération autoliquidée)



Michel DERRAC souligne que cette réforme est l'aboutissement d'une décision du Parlement.

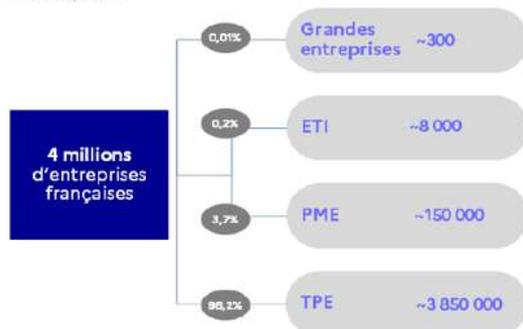
Pierre DANJOIE indique que cette réforme concerne toutes les entités assujetties à la TVA :

- toutes les entreprises, quels que soient le chiffre d'affaires réalisé et leur forme juridique,
- et les entités publiques, lorsqu'elles sont assujetties à la TVA.

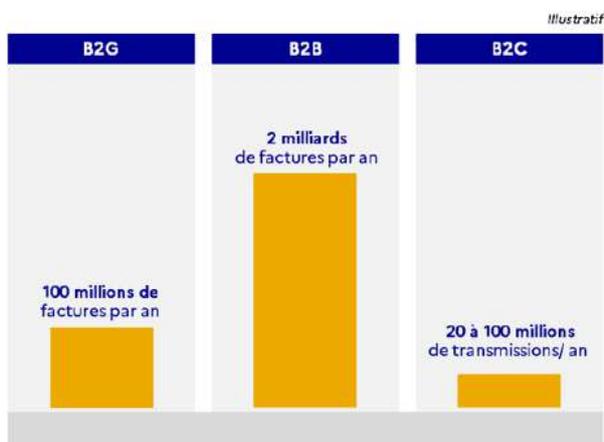
Les entités concernées par la réforme

Impact : la réforme concerne 4 millions d'entreprises pour un volume annuel estimé de 2 milliards de factures par an

Illustration de l'écosystème d'entreprises



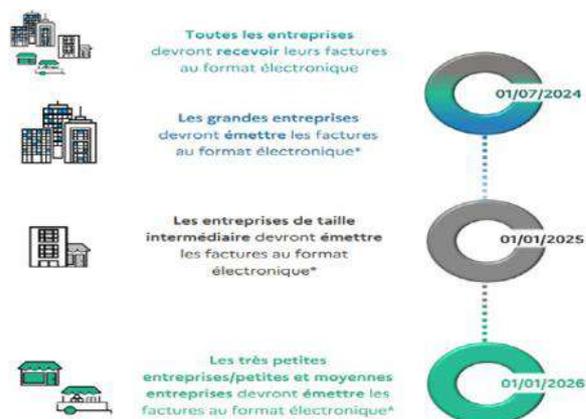
Sources : Rapport DGFIP, Billantis



Pierre DANJOIE présente le calendrier de la mise en place de la facturation électronique. Il souligne qu'elle se fera de manière progressive.

Calendrier de la réforme de la facturation électronique

- Une entrée progressive dans la réforme en fonction de la taille des entreprises.
- Une date à retenir : le 1^{er} juillet 2024
 - * Obligation de réception pour **TOUTES** les entreprises quelle que soit leur taille
 - * **TOUTES** les entreprises devront avoir choisi une plateforme pour être en capacité de réceptionner les factures électroniques des fournisseurs entrés dans la réforme.
- S'applique à la FE et au e-reporting.



*Même calendrier pour les transmissions des données de transaction « e-reporting »

La taille des entreprises

La taille de l'entreprise est appréciée selon **trois critères*** : **effectif, chiffre d'affaires et total du bilan**

- **Microentreprise** : effectif < 10 personnes et chiffre d'affaires ou total du bilan annuel < 2 M€ ;
- **PME** : effectif < 250 personnes et chiffre d'affaires annuel < 50 M€ ou dont le total de bilan < 43 M€ ;
- **ETI** : entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME et effectif < 5000 personnes et chiffre d'affaires annuel < 1 500 M€ ou total de bilan < 2 000 M€ ;
- **Grande entreprise** : (i) une entreprise qui occupe plus de 5000 personnes, quel que soit son CA annuel ou son total de bilan ou (ii) une entreprise occupant moins de 5000 personnes et dont le CA annuel et le total de bilan dépassent les seuils respectifs de 1500 M et 2000 M.

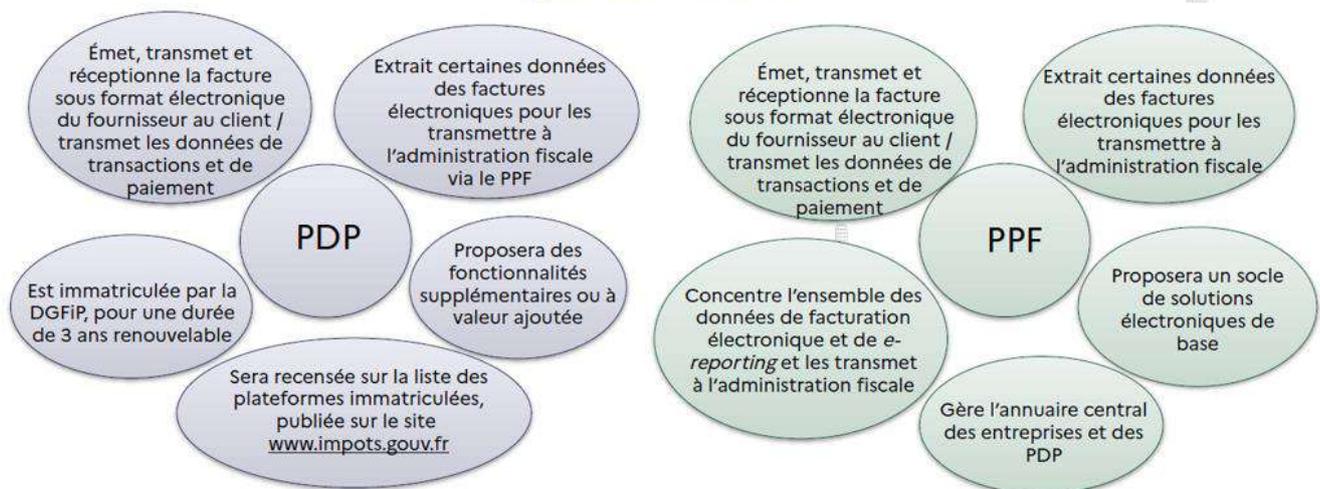
* Article 51 de la loi n°2008-6776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008

Pierre DANJOIE explique ce qu'est le schéma de la facturation électronique, dit « schéma en Y », pour désigner le dispositif retenu par la France et les acteurs de la chaîne de facturation :

- les entreprises
- les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP).
- le portail public de facturation (PPF)

Il explique ce qu'est une facture électronique, en quoi consisteront la transmission électronique et le rôle des plateformes.

Le rôle des plateformes Synthèse PPF/PDP



La facturation électronique

La **facture entre professionnels sera électronique** : la facture va devoir répondre à des normes de formats et contenir un certain nombre de données structurées. Ces données seront transmises à l'administration.

B2B domestique =
facture électronique

La transmission des données de transaction ou *e-reporting* de transaction

Les entreprises vont devoir **transmettre à l'administration** :

B2B international
et/ou B2C = e-
reporting données
de transaction

- d'une part, les données concernant leurs **opérations internationales** : avec des entreprises situées dans l'UE ou hors de l'UE,
- d'autre part, les données concernant les **opérations avec des non assujettis***, qu'ils soient en France ou à l'étranger : **e-reporting** ou transmission des données de transaction.

La **transmission des données de paiement**, pour certaines opérations : les prestations de services, sauf si l'entreprise a opté pour le paiement de la TVA sur les débits.

E-REPORTING
données de
paiement PS

* Toute personne physique ou morale non assujettie à la TVA = qui ne réalise pas d'activité soumise à la TVA et ne dépose pas de déclaration de TVA (notamment, les particuliers).

Philippe BESNIER indique qu'il est confiant pour la mise en place de la facturation électronique et la qualité de cette transition au regard de la manière dont la DGFIP réalise ses projets.

Il souligne l'importance d'évoquer également les encaissements, les déclarations des paiements.

Il demande si, avec toutes ces informations, apportées par la FE et les encaissements, la DGFIP pourra mettre de l'ordre dans les crédits entre les entreprises, notamment le respect des 40 jours, en mettant en place des procédures d'alerte vis-à-vis des mauvais payeurs.

Il précise que c'est déjà le cas avec les donneurs d'ordre public avec la plateforme Chorus. Or il ne voit pas trop d'action corrective pointant des dérives de paiement. Il cite le secteur de la construction.

Michel DERRAC indique que des équipes au niveau national travaillent à la configuration de ce type d'alerte, en lien avec les Chambres consulaires.

Il avance que cela fait partie, selon lui, du suivi économique des entreprises.

Il fera remonter la remarque de Philippe BESNIER.

Philippe BESNIER note que cela n'apparaît pas dans les quatre principes de la réforme.

Il estime qu'il y aurait pu avoir des alertes plus rapides concernant le dossier de l'entreprise Carréneuf.

Michel DERRAC indique que s'il avait été averti que des entreprises acceptaient de ne pas être payées au bout de 150 jours, il aurait agi. Il trouve cela inadmissible.

Pierre DANJOIE souligne que le passage à la FE a été coconstruit, avec des représentants des entreprises et des organisations professionnelles.

Il invite à faire remonter cette remarque aux fédérations professionnelles.

Philippe BESNIER indique qu'une économie de confiance se décrète par le respect des règles et des engagements.

Un membre indique que des plateformes privées existent déjà.

Michel DERRAC indique qu'elles ne sont pas encore reconnues dans le nouveau cadre. Ces entreprises devront candidater pour obtenir une immatriculation.

Un membre indique que les appels d'offres pour les PDP ont été lancés en mars et qu'une dizaine de dossiers ont été déposés auprès de Bercy. Les réponses devraient être connues au plus tard le 31 décembre 2023.

Zakaria FAIQ demande si cette réforme émane d'une directive européenne et si d'autres pays utilisent la FE.

Pierre DANJOIE indique que 18 pays pratiquent déjà la FE.
L'objectif est de généraliser cette pratique en Europe.

Michel DERRAC précise qu'il n'y a pas eu de pression européenne. Comme pour le prélèvement à la source, ce n'est pas l'Europe qui l'avait imposé. La FE est mise en place parce que le Parlement français l'a décidé.

Le président Matthieu BILLIARD demande si les plateformes publiques pourront être reliées aux ERP des entreprises et quel serait l'intérêt de passer par une plateforme privée.

Philippe BESNIER indique que les ERP l'ont déjà intégré, étant donné qu'ils doivent être en conformité avec les règles des marchés publics.

Il souligne que la FE est déjà une réalité pour un certain nombre d'acteurs économique.

Quatre vidéos de quatre des dix finalistes des espoirs de l'économie sont projetées.

- Isol'en Paille, création
- Miels Girard, reprise.
- Penrose, création.
- Pyt audio, création.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2023

Validation unanime de l'assemblée

3.2. Budget exécuté 2022

Pour introduire le sujet et rester dans le thème de la réunion — les 10 ans de la GAE —, Philippe BESNIER annonce qu'il va parler d'une « Gestion d'Avenir et d'Effcience. »

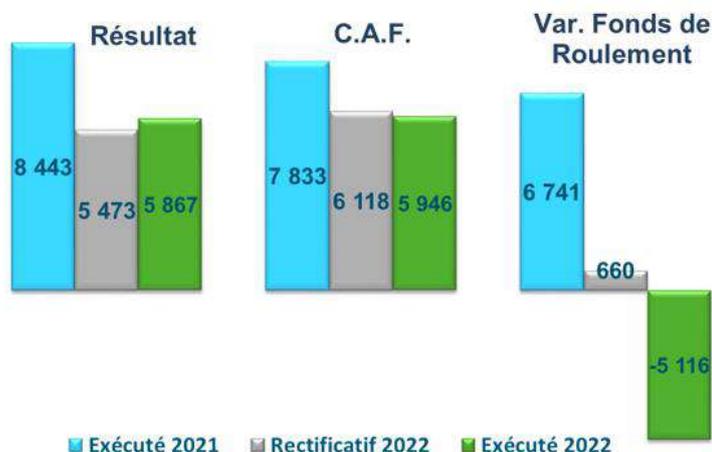
Il indique qu'il est un trésorier chanceux, car les comptes 2022 sont bons, dans la continuité de la performance initiée par son prédécesseur, Hervé FILLON.

Il remercie le travail d'Isabelle COUPRIE, qui pilote la gestion du budget de la CCI, et de son équipe.

Il présente les chiffres clés de 2022.

Chiffres Clés 2022

CCI 49 en k€

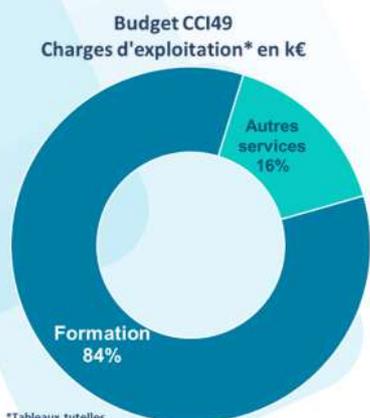


Assemblée Générale du 26 mai 2023

Philippe BESNIER indique que la variation du fonds de roulement se justifie par la stratégie mise en place en fin d'année 2022 telle que validée en Bureau. À savoir des placements longs termes à hauteur de 10,25M€ qui sont inscrits en immobilisations financières pour anticiper les investissements à venir.

Chiffres Clés 2022 par activité

La CCI articule son activité autour de deux domaines d'activité stratégiques



*Tableaux tutelles

2 904 K€
TCCI
nette

8 %
des
ressources

Appui Entreprises Territoires-Etudes-Locatif en k€



Assemblée Générale du 26 mai 2023

Philippe BESNIER rappelle que les budgets « Appui aux entreprises » et « Formation » sont totalement étanches. Il souligne la dynamique de l'apprentissage, entretenue par le soutien de l'État.

Il encourage les chefs d'entreprise à préparer l'avenir en continuant d'accueillir des apprentis du CFA de la CCI de Maine-et-Loire.

Philippe BESNIER constate que le ratio de la masse salariale sur le chiffre d'affaires est tenu pour l'activité de services qu'est la formation (46% contre 43% en 2021).

Il indique que la mise en place des coûts contrats fait souffrir les équipes.

Il indique qu'il a été décidé avec la commission des finances la mise en place d'audits pour avoir une vision plus précise.

Le président Matthieu BILLIARD indique que la baisse d'un million d'euros entre 2021 et 2022 est liée à l'augmentation de l'inflation (sur les charges de personnel) et à la baisse des coûts contrat.

Concernant la formation continue, Philippe BESNIER indique que la diminution des contrats professionnels se ressent un peu sur le budget. Mais cela n'est pas significatif.

Concernant les services généraux, Philippe BESNIER évoque l'impact de l'augmentation de l'énergie. Il rappelle que le résultat exceptionnel est lié à la cession des locaux de Cholet.

 BUDGET EXECUTE 2022 SIG		
	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
RESSOURCES FISCALES CCIR	2 904K€	135K€
PRODUITS EXPLOITATION	34 356K€	-149K€
CHARGES D' EXPLOITATION	9 354K€	53K€
FRAIS DE PERSONNEL ET TAXES	21 709K€	151K€
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	885K€	-365K€
Résultat financier	-259K€	26K€
Résultat exceptionnel	812K€	219K€
Résultat net	5 867K€	394K€

Assemblée Générale du 26 mai 2023

Philippe BESNIER constate que le ratio frais de personnel sur l'ensemble de l'activité est bien suivi. Il est de 57% en 2022, versus 53% en 2021 et 58% en 2020.

Concernant les investissements, il indique qu'il y a un peu de retard dans l'exécution du plan d'investissement pour des raisons extérieures à la CCI de Maine-et-Loire.

Il précise que 10,2 M€ ont été placés sur des fonds majoritairement verts.



BUDGET EXECUTE 2022 Investissements

	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
TERRAIN	0K€	-500K€
AGENCEMENT ET TRAVAUX	737K€	-739K€
MATERIEL PEDAGOGIQUE	452K€	-145K€
MATERIEL LOGICIEL INFORMATIQUE	555K€	-128K€
MOBILIER	74K€	-11K€
TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	1 818K€	-1 523K€
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	181K€	+181K€
CESSION	1 650K€	+0K€

* hors placement ou cession financière (DAT)

➤ Placement financier pour 10 250 KE 31/12 pour 2 800 KE budgété

Assemblée Générale du 26 mai 2023

Chiffres Clés 2022

	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
Taxe pour Frais de Chambres (TCCI)	2 904K€	+135K€
Résultat net	5 867K€	+393K€
Capacité d'autofinancement	5 946K€	-172K€
Variation fonds de roulement	-5 116K€	-5 776K€
Fonds de roulement	10 919K€	-5 742K€
Nombre de jours de Fonds de roulement	118 j	

Assemblée Générale du 26 mai 2023

Nicolas BABICKI indique que la commission finances s'est réunie le 17 mai et a émis un avis favorable à l'unanimité des personnes présentes sur les comptes exécutés 2022.
Il remercie Philippe BESNIER pour la présentation des comptes.

Philippe BESNIER invite les élus à lire le rapport de gestion accessible via le site internet, qui permet d'avoir plus de détails et de bien comprendre les mécanismes financiers de la CCI.

Philippe BESNIER donne la parole à Rémi SOURICE, commissaire aux comptes, Cabinet Bécouze.

Rémi SOURICE déclare qu'il certifie les comptes pour l'année 2022.

Le président Matthieu BILLIARD félicite l'ensemble des équipes pour le travail réalisé sur les comptes.

Applaudissements de l'assemblée.

Validation unanime de l'assemblée

Trois vidéos de trois des dix finalistes des espoirs de l'économie sont projetées :

- Revisit (création)
- Goubard (reprise)
- Woodvolum (création).

Mathilde BLANCHARD souligne la bonne représentativité de l'ensemble du territoire à travers les dix finalistes en lice pour les prix des espoirs de l'économie 2023.

Le président Matthieu BILLIARD renouvelle ses félicitations pour le travail réalisé pour l'organisation du concours des Espoirs de l'économie.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3. Représentations

- **À l'ESTHUA**

Le président Matthieu BILLIARD indique que le Bureau propose de désigner Pascale LUCIANI en représentante titulaire à l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité d'Angers, et Julien REIX, en représentant suppléant.

Validation unanime de l'assemblée

3.4. Convention

- **Avec l'ADECC**

Le président Matthieu BILLIARD souligne le beau développement de l'ADECC, association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative. Plus le temps passe, plus la subvention de la CCI diminue. Le nombre d'adhésions augmente (214 adhérents en 2023 contre une centaine en 2021) et l'association bénéficie de l'implication d'autres acteurs. Ce qui permet à l'association de gagner en autonomie.

En 2022, l'ADECC a bénéficié d'une subvention de la CCI9 de 35 000€.

Pour 2023, l'ADECC demande une subvention de fonctionnement de 15 000 € net.

L'association versera 34 000 € HT de refacturation des ETP mis à disposition et 7 270 € HT de refacturation des services supports (DAF, DSI...).

Yannis BORJON-PIRON, président de l'ADECC, remercie la CCI de Maine-et-Loire pour son soutien. Il confirme la volonté de l'association de faire disparaître les subventions dans son budget et de ne recevoir que des subventions liées à des projets, et non des subventions de fonctionnement.

Il évoque l'assemblée générale qui s'est tenue la veille. Il remercie les structures qui y ont participé.

Cette assemblée générale a été l'occasion d'organiser des fresques du climat, de la construction et de l'économie circulaire. Le low tech était le fil rouge de l'assemblée générale.

Il renouvelle son invitation aux membres de la CCI qui ne sont pas encore adhérents à l'ADECC de le devenir.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec Angers Loire métropole**

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'objectif de convention entre la CCI de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole, dans le cadre de la feuille de route « économie circulaire du territoire », vise à mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement autour de l'économie circulaire. La durée de la convention est de trois ans.

Il précise quelques-unes actions prévues :

- expérimenter un territoire zéro emballage à usage unique,
- structurer une filière anti-gaspillage,
- garantir le tri à la source des biodéchets,

Il souligne qu'il s'agit d'actions structurantes et convergentes.

Le budget de cette convention s'élève à 23 400 €.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec Anjou Amorçage**

Philippe BESNIER, président d'Anjou Amorçage, souligne l'originalité du Fonds d'investissement qu'est Anjou Amorçage, de par son territoire départemental, doté d'un million d'euros.

Il précise que la subvention (12 000 €) permet de compenser une partie de la délégation de Christine CARMES.

Il indique qu'un actionnaire, entrepreneur dans le Choletais, souhaite céder sa participation au sein d'Anjou Amorçage. Il y a donc une place à prendre.

Validation unanime de l'assemblée

3.5. Commission des marchés

Yannis BORJON-PIRON indique que la commission s'est réunie pour attribuer le marché d'extension du centre de formation EURESPACE à Cholet.

Il s'agit de construire quatre nouvelles salles de formation (bâtiments modulaires) de 55m² chacune.

Le budget est estimé à 570 833 €.

La livraison est souhaitée pour la fin 2023.

La commission a retenu l'entreprise Madera, basée à La Roche-sur-Yon, pour un budget de 531 602 € HT.



Entreprises candidates retenues en groupement



- **Entreprise mandataire**
- Activité : Constructeur de bâtiments modulaires
- Siège : La Roche sur Yon (85)
- Création en 2011
- Effectif : 30
- CA 2021 : 6 038 340€



- Activité : Architecte
- Siège : Moutiers les Mauxfaits (85)
- Création en 1999
- Effectif : entre 3 et 5 salariés
- CA 2021 : 289 000 €



- Activité : VRD - Gros œuvres
- Siège : Vallet (44)
- Création en 1989
- Effectif : entre 10 et 19 salariés
- CA 2021 : 2 618 642 €

Les références fournies correspondent à l'objet du marché

Yannis BORJON-PIRON indique qu'il a souhaité porter à la connaissance des membres de la CCI les notes attribuées aux entreprises candidates pour montrer que Madera, qui était la plus mal placée pour le critère prix, est passée en première position grâce à sa qualité technique et RSE.



Notes attribuées aux entreprises candidates

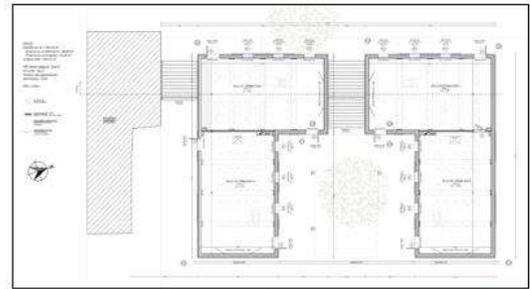
ENTREPRISES	Entreprise non retenue	MADERA	Entreprise non retenue
Note Prix /40	33	31	40
Note technique /40	27,2	37,4	29,4
Item 1 : Fiabilité des propositions techniques	7,2	12	9,6
Item 2 : Méthodologie d'exécution et calendrier	9	15	12
Item 3 : Moyens humains et matériels	8	8	6
Item 4 : Santé et sécurité en phase exécution	3	2,4	1,8
Note RSE / 20	12	16,8	12,8
Social			
Item 1 : Progression des individus dans l'entreprise	2	4	3
Item 2 : Favoriser l'insertion	2	5	3
Environnemental	5	5	4
Gouvernance	2	3	2
Note technique et RSE / 60	39,2	54,2	42,2
Note Globale /100	71,7	84,9	82,2
Classement	3	1	2

Prix des prestations de l'entreprise retenue au regard de la DPGF :

531 602 € HT



Emplacement du projet



Projet proposé



Yannis BORJON-PIRON indique que conformément à son Règlement intérieur, la CCI de Maine et Loire doit présenter en assemblée générale pour approbation du budget exécuté les marchés conclus selon une procédure adaptée pendant l'année 2022.

Il s'agit :

des marchés de fournitures et services inférieurs à 139 000 euros HT et

des marchés de travaux inférieurs à 5 381 000 euros HT.

(seuils 2022).

En 2022, la CCI de Maine et Loire a attribué 11 marchés locaux en procédures adaptées :

marchés de fournitures et services :

- Maîtrise d'œuvre paysagère et VRD des travaux d'aménagement extérieur du Centre Pierre Cointreau (montant : 112 500 € HT)
- Maintenance des centrales intrusion de la CCI de Maine et Loire (montant annuel : 40 000 € HT)
- Maintenance des blocs de secours et systèmes de sécurité incendie de la CCI de Maine et Loire (montant annuel : 10 000 € HT)
- Fourniture et installation d'équipements de cuisine pédagogique (montant : 90 000 € HT)
- Fourniture et installation d'équipements audiovisuels dans notre future cuisine pédagogique (montant : 60 000 € HT)
- Fourniture de vêtements professionnels pour les apprentis de la filière hôtellerie restauration (montant : 110 000 € HT)

marché de travaux :

- Travaux de réfection de la salle de démonstration du Centre Pierre Cointreau (montant : 179 000 € HT)

Suite des marchés de fournitures et services

marchés de fournitures et services :

- Fourniture d'une scie circulaire pour la filière menuiserie du CFA (Eurespace) (montant : 76 000 € HT)
- Fourniture d'équipement professionnel pour les apprentis de la filière menuiserie du Centre de formation Eurespace (montant annuel : 40 000 € HT)
- Fourniture d'équipements professionnels pour les apprentis de la filière mécanique du Centre de formation Eurespace (montant annuel : 40 000 € HT)
- Fourniture d'équipements professionnels pour les apprentis de la filière énergétique du Centre de formation Eurespace (montant annuel : 40 000 € HT)

Yannis BORJON-PIRON remercie le travail des différentes équipes de la CCI sur la définition des appels d'offres et l'analyse des offres. Il remercie Benoit CHOPLAIN et Guillaume MARTIN les deux autres élus membres de la commission des marchés.

Le président Matthieu BILLIARD remercie les membres de la commission et approuve le fait d'avoir souligné la prise en compte de la note RSE pour l'attribution du marché pour l'extension du centre de formation EURESPACE.

Validation unanime de l'assemblée

4. AGENDA ET ÉVÉNEMENTS

Cyrille LAHEURTE présente les événements à venir.

- Le 13 juin : Rencontre autour de la mobilité avec l'ADECC au siège de la CCI à Angers.
- Du 16 au 18 juin : NATURE IS BIKE, festival autour du Gravel au Lac de Maine.
- Le 19 juin, à Angers, le 23 à Cholet et le 4 juillet à Saumur : présentation du dispositif PLATO.

- Le 29 juin : atelier énergie avec ORACE.
Philippe VIOUX souligne la pertinence de cet atelier.
- Le 5 juillet : journée sur le biomimétisme organisé par Vegepolys et Ceebios, en partenariat avec l'ADEME, à Terra Botanica En partenariat avec l'ADEME,
Christophe HOUEIX indique que l'objectif de cette journée est de présenter le biomimétisme comme process d'innovation durable et un moyen de répondre aux enjeux de compétitivité des entreprises et de préservation de la biodiversité.
- 26 septembre : journée pour réussir à l'international à Terra Botanica dans le cadre de l'International Week, qui aura lieu du 25 au 29 septembre.
- CCInergies les 9 et 10 octobre au centre des Congrès de Lyon.

5. INTERACCION : 10 ANS DE LA GRANDE AVENTURE D'ENTREPRENDRE

Mathilde BLANCHARD présente le concours spécial 10 ans.

Le Concours « spécial GAE 10 ans »

4 prix :

- Prix Commerce
- Prix Industrie
- Prix Services
- Prix Bâtiment

- Réalisation d'une fiche par entreprise finaliste depuis la création du Concours
- Sélection de 3 finalistes par catégorie
- Présentation des 3 finalistes retenus de chaque catégorie :
 - Prix Commerce – Référent Dominique Gazeau
 - Prix Industrie – Référente Hélène Grellier
 - Prix Bâtiment – Référent David Maurel
 - Prix Services – Référent Mathilde Blanchard
- Vote en ligne par les membres de l'AG CCI



Dominique Gazeau présente les trois finalistes COMMERCE.

- Jardiprix
- Au repaire des héros
- La table de la Bergerie.

Hélène GRELLIER présente les trois finalistes INDUSTRIE

- Althode
- SIAM
- Go Mouv

David MAUREL présente les trois finalistes BATIMENT

- Couvertures de Loire
- Établissement Georges Baudon
- Cathelineau Habitat.

Mathilde BLANCHARD présente les trois finalistes SERVICES

- Little Paddock
- Atelier gourmand

- Sicle.

Les membres de l'assemblée sont invités à voter via l'application Kahoot.
Les résultats du vote seront annoncés lors de la GAE le 8 juin.

Éric GROUD suggère de rappeler à l'occasion de ce concours lors de la GAE la stratégie de la CCI de Maine-et-Loire en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. C'est une des pierres de l'édifice.

Il rappelle que la CCI de Maine-et-Loire a été la première en France à concevoir le concept de MCTE.

La CCI a créé une formation pour accompagner les repreneurs d'entreprise.

Elle a participé à l'intégration de formation à l'entrepreneuriat dans les grandes écoles.

Elle a monté des incubateurs.

Elle a cherché des financements.

Elle a présidé pendant plus de 20 ans le comité des prêts d'initiative Anjou.

Elle a créé le fonds départemental d'investissement Anjou Amorçage.

Face à la dégradation du tissu économique local, elle a fait en sorte de reconstituer et maintenir les savoir-faire locaux en soutenant et en attirant les entrepreneurs.

Le président Matthieu BILLIARD retient l'idée d'évoquer toutes les initiatives mises en place au cours des 10 dernières années lors de la GAE du 8 juin.

6. DÉCOUVERTE D'UN VIGNOBLE DE L'ANJOU

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI accueille ce matin Alban FOUCHER, co-président du [syndicat de Saumur Champigny](#). Il lui donne la parole pour la présentation de l'appellation.

Alban FOUCHER indique que l'appellation représente 1 500 ha de vignes. Elle fédère 120 vignerons.

Plus de 10 millions de bouteilles sont produites par an.

L'appellation est la première référence en rouge de Loire dans la grande distribution et la restauration.

Le syndicat souhaite développer les ventes à l'exportation en accompagnant les vignerons dans ce domaine.

Dans cette optique, Alban FOUCHER s'est rendu le mois précédent au Canada et aux États-Unis, où il a vanté les attraits du Saumur Champigny.

Il présente les vins qui seront servis pendant le déjeuner qui suit l'assemblée générale.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 29 juin à Saumur.

Fin de la réunion à 12h30.

Matthieu BILLIARD Président	François LELIEVRE Secrétaire